

Communiqué de presse du 27.10.2023

Ne rien pouvoir faire face à ses bêtes qui meurent

C'est un scénario cruel qui s'est déroulé sur le domaine agricole de la famille Jeanneret à Sonvilier. Le 22 septembre dernier, leurs premières vaches ont témoigné de symptômes inquiétants, se traduisant par une paralysie partielle des muscles du système locomoteur. Malgré l'intervention rapide des vétérinaires, aucun traitement n'a permis de sauver le troupeau. C'est alors qu'en à peine plus de deux semaines, la famille a vu 16 de leurs vaches perdre la vie sur leurs 20 vaches en lactation. « C'est toutes les bêtes que nous avons élevées et soignées, c'est une vie de travail qui disparaît sans que nous puissions agir » déclare l'éleveur Maurice Jeanneret.

D'analyses en analyses, aucun diagnostic n'a jusqu'à ce jour pu être officiellement pausé, la piste la plus probable serait une intoxication bactérienne au botulisme. *(Les bovins se contaminent par ingestion d'aliments (fourrage) ou d'eau, contaminés par de petits mammifères (rongeurs, chats) ou des oiseaux (volailles) morts.)*

« Les vaches perdues sont nées et ont toutes grandi sur notre exploitation, et représente pour nous une perte émotionnelle qu'il est impossible de pouvoir exprimer par de simples mots.

Nous devons racheter des bêtes pour continuer d'aller de l'avant, mais rien ne peut remplacer la perte des vaches que nous avons élevées. » déclare la famille Jeanneret.

Encore un fait regrettable dans cette affaire : la caisse des épizooties ne règle en général pas les cas de botulisme. (et même si une entrée en matière pourrait être envisagée, elle ne couvrira de loin pas tous les frais engendrés par ce drame (perte du bétail, frais vétérinaire, frais d'analyses, perte de production laitière, etc...)

Il faut également savoir qu'aucune assurance ne prend en charge ce genre de situation.

Pour la Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB) il est malheureux de constater que le sort d'une exploitation agricole peut parfois dépendre de la solidarité collective lorsqu'un drame comme celui qu'a vécu la famille Jeanneret se produit, faute de pouvoir contracter des assurances ou obtenir des dédommagements de la part des offices cantonaux ou fédéraux.

Afin d'offrir un soutien à la famille Jeanneret dans cette terrible épreuve, la CAJB fait appel à la générosité collective. C'est ainsi qu'un compte de soutien a été ouvert où chaque don est le bienvenu. Vous pouvez verser votre don par virement au compte bancaire : CH 80 0624 0575 0141 4267 7 en faveur de Jeanneret Maurice avec la mention « aide au botulisme », vous pouvez également trouver le bulletin BV sur le site CAJB.ch.

La famille Jeanneret et la CAJB vous remercie sincèrement pour votre soutien.

Informations et renseignements :

Pour la CAJB

Tessa Grossniklaus

079 949 33 26

Maurice Jeanneret

079 736 25 34